

OFFRE DE FORMATION 2023/2024

**Arrêté du 7 avril 2023 modifiant
l'arrêté du 16 juin 2017 modifiant
l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à
l'organisation des enseignements**

Les cycles : l'enseignement est structuré en cycles pédagogiques, ils permettent d'apprécier les compétences et connaissances acquises par les élèves cf. socle commun de connaissances, de compétences et de culture, décret 2015-372 du 31 mars 2015.

Cycle 3 des consolidations : CM1, CM2, 6^e

Cycle 4 des approfondissements : 5^e, 4^e, 3^e

Mise en œuvre de **quatre parcours :**

- Parcours citoyen
- Parcours d'éducation à la santé
- Parcours d'éducation artistique et culturelle
- Parcours avenir

Langues vivantes

→ **LV1** : Anglais à partir de la 6^e

→ **Bi langue 6^e**
Anglais/Allemand

→ **LV2** : Espagnol ou Allemand à partir de la 5^e. Dans les enseignements communs, certains permettent un choix, comme les langues vivantes à partir de la cinquième avec notamment la seconde langue vivante soit l'allemand, soit l'espagnol.

L'anglais est la langue enseignée à tous les élèves dès leur entrée en 6^{ème} qu'ils y aient été initiés à l'école élémentaire ou pas.

Les enseignements obligatoires se répartissent en enseignements communs à tous les élèves et en enseignements complémentaires :

→ En sixième, l'enseignement complémentaire est le temps de l'accompagnement personnalisé et /ou des enseignements pratiques interdisciplinaires

→ En sixième : **1 heure de soutien ou approfondissement**

→ Au cycle 4, l'enseignement complémentaire est le temps de l'accompagnement personnalisé et/ou des enseignements pratiques interdisciplinaires.

Enseignements facultatifs :

Tout élève peut choisir de suivre un **enseignement LCA** :

→ **Latin** : Pour rappel pas de limitation de candidature mais à partir de 31 élèves ouverture d'un groupe suppl.

En cinquième : 1 heure de cours hebdomadaire.

En quatrième : 2 heures de cours hebdomadaires

En troisième : 2 heures de cours hebdomadaires

→ **DNL** : En 4^e et 3^e : une heure hebdomadaire d'histoire-géographie en langue anglaise.

Les Activités Hors Enseignement :

Tous les élèves apprennent à se connaître et à apprécier leurs différences en classe et dans toutes les activités proposées :

→ **La chorale** : dès la sixième, les élèves peuvent participer à la chorale à hauteur de deux heures hebdomadaires.

→ **L'association sportive** dont l'objectif est de permettre aux élèves de pratiquer une ou plusieurs pratiques sportives.

→ **La section sportive football** offre aux élèves participants des horaires aménagés leur permettant de suivre une scolarité ordinaire en 6^e et 5^e.

→ **Plusieurs ateliers** sont proposés aux élèves : botanique, scientifique, robotique, journal, lecture.

→ **Formation PSC1 / GQS** (Premiers secours)

→ **Foyer socio-éducatif** (FSE) : association loi 1901

Le dispositif « devoirs faits » apporte une aide méthodologique afin d'accompagner les élèves dans l'organisation de leur travail scolaire si besoin. **Il est obligatoire en 6^{ème}.**

Section d'Enseignement Générale et Adapté (SEGPA) : Point de rencontre de quatre axes :

L'enseignement spécialisé, l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement professionnel. Il s'agit d'enseignement adapté.